

Déclaration liminaire

Dans le contexte de la mondialisation et ses conséquences sur le monde du travail, la multiplication des syndicats, au nom du principe de la liberté syndicale consacrée par les conventions 87 et 98 de l'OIT, concourt malheureusement à l'affaiblissement de l'action syndicale. Pour renforcer cette action syndicale et la rendre plus efficace, les centrales syndicales togolaises ont décidé depuis un certain temps d'unifier leurs forces et leurs efforts dans un cadre d'unité d'action syndicale. C'est ainsi que des regroupements pour l'unité d'action des centrales ont été mis en place. Le plus récent de ces regroupements est *l'Intersyndicale des travailleurs du Togo* (ISTT), créée en septembre 2005, et qui comprenait cinq (5) centrales : la *Confédération générale des cadres du Togo* (CGCT), la *Confédération nationale des travailleurs du Togo* (CNTT), la *Confédération syndicale des travailleurs du Togo* (CSTT), *l'Union générale des syndicats libres* (UGSL) et *l'Union nationale des syndicats indépendants du Togo* (UNSIT) ; le *Groupe des syndicats autonomes* (GSA) qui n'était pas formellement membre, s'associait à toutes les actions urgentes et importantes pour la résolution des problèmes du monde du travail.

De 2005 à 2009, l'ISTT a bien fonctionné avec des résultats plus ou moins encourageants. Cependant, à partir de 2010, les problèmes de personnes et d'humeur ont commencé par voir le jour au sein de l'Intersyndicale, affectant ainsi l'effectivité et l'efficacité des actions programmées. Ceci a amené deux centrales, l'UNSIT et la CSTT, à suspendre provisoirement leur participation aux activités de l'ISTT tout en continuant de mener avec les autres centrales des actions dans le cadre unitaire.

Pendant que les centrales poursuivaient les réflexions pour remettre en place formellement une autre structure pour l'unité d'action, la régionale africaine de la Confédération syndicale internationale, la CSI-Afrique, qui compte trois affiliées au Togo, de son côté, n'a pas baissé les bras dans la recherche des voies et moyens pour remettre la machine de l'unité d'action en marche. C'est ainsi que du 26 au 29 mars 2012 à Abidjan, en collaboration avec la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) et le BIT-ACTRAV, la CSI-Afrique a organisé à l'intention de ses affiliées du Niger, du

Mali, de la Côte d'Ivoire et du Togo un séminaire pour la mise en place d'une coordination pour l'unité d'action dans ces pays. Les 15, 16 et 17 août 2012, un séminaire national, organisé conjointement par les mêmes partenaires, a regroupé au siège de la CSI-Afrique, à Lomé, les trois affiliées de la CSI et l'UGSL (qui a demandé son affiliation à la CSI) pour continuer et approfondir le travail d'Abidjan afin de parvenir à la mise en place de la coordination.

Si trois centrales, la CNTT, la CSTT et l'UGSL, ont opté pour la mise en place immédiate de la coordination, quitte à ce que les deux autres centrales les rejoignent plus tard, l'UNSI, quant à elle, a estimé nécessaire d'attendre et de discuter avec les deux autres centrales (la CGCT et le GSA) qui n'ont pas pris part à l'atelier, afin d'aboutir à un consensus général sur la mise en place de cette coordination, en se donnant un délai de trente (30) jours pour parvenir à un accord général.

Depuis août 2012, les six centrales syndicales actives du Togo se sont attelées à l'élaboration et à l'adoption des textes réglementaires de la nouvelle coordination. Entre temps, cette activité a laissé la place aux préoccupations relatives à la non adoption du nouveau statut général de la fonction publique et à la gestion des mouvements de revendications qui s'en sont suivis.

Au terme de deux jours de séminaire atelier, organisé par la CSI-Afrique en collaboration avec la Fondation Friedrich Ebert à l'intention des cadres syndicaux des 6 centrales syndicales actives sur « **les enjeux et les perspectives de l'unité d'action des organisations syndicales du Togo** », les Secrétaires généraux, des membres des bureaux exécutifs, les présidentes des Comités des femmes travailleuses, les présidents des Comités des jeunes travailleurs et travailleuses, des membres de comités mis en place dans un cadre unitaire : le Comité syndical du Togo pour le suivi de la mise en œuvre de l'Accord de Cotonou (COMSYNTAC) et le Comité d'analyse et de recherches syndicales (CARES-Togo) :

- après avoir échangé sur les thèmes suivants :
 - i) rôle des leaders syndicaux dans la consolidation de l'unité d'action des organisations syndicales au Togo,*
 - ii) état d'avancement des engagements pris par les secrétaires généraux depuis 2009 sur la question de l'unité d'action au Togo*
 - et iii) menaces à l'efficacité de l'unité d'action syndicale : responsabilités individuelles et collectives ;*
- vu le plan stratégique adopté pour la réalisation effective de l'unité d'action ;

- conscients des défis actuels qui se posent à l'action syndicale ;
- convaincus que la force et l'efficacité de l'action syndicale résident dans la solidarité et l'unité d'action

Réaffirment leur détermination à réaliser l'unité d'action pour une défense effective et efficace des intérêts des travailleurs et travailleuses du Togo,

Prendent l'engagement de porter très rapidement sur les fonts baptismaux la nouvelle coordination pour l'unité d'action,

Expriment leur gratitude à la CSI-Afrique et à la Fondation Friedrich Ebert pour avoir permis aux centrales togolaises, à travers ce séminaire, de poursuivre les discussions et de finaliser les textes devant conduire à la mise en place de ce cadre d'unité d'action.

Fait à Lomé, le 05 novembre 2013

Ont signé :

Pour **la CGCT**
Le Secrétaire général
p. o.
Le Secrétaire général adjoint

Pour **la CNTT**
Le Secrétaire général

Yves Agui PALANGA

Essofa KPANTE

Pour **la CSTT**
Le Secrétaire général

Pour **le GSA**
Le Secrétaire général
p. o.
Le Secrétaire général adjoint

Sébastien Ayikoué TEVI

Koffi GUEZO

Pour **l'UGSL**
Le Secrétaire général

Pour **l'UNSI**
Le Secrétaire général

Mathias Kokou HLOMADOR

Komlan E. NOUWOSSAN

